



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 41017:2024

Facility management - Recommandations relatives à l'anticipation des situations d'urgence et au management d'une épidémie

Facility management - Guidance on
emergency preparedness and
management of an epidemic (ISO
41017:2024)

Facility Management - Leitfaden für die
Notfallvorsorge und Management einer
Epidemie (ISO 41017:2024)

03/2024



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 41017:2024 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 41017:2024.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 41017:2024

NORME EUROPÉENNE **EN ISO 41017**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

Mars 2024

ICS 03.080.10

Version Française

**Facility management - Recommandations relatives à
l'anticipation des situations d'urgence et au management
d'une épidémie (ISO 41017:2024)**

Facility Management - Leitfaden für die
Notfallvorsorge und Management einer Epidemie (ISO
41017:2024)

Facility management - Guidance on emergency
preparedness and management of an epidemic (ISO
41017:2024)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 6 janvier 2024.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire	Page
Avant-propos européen	3

Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 41017:2024) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 267 « Facility management » en collaboration avec le Comité Technique CEN/TC 348 « Facility management » dont le secrétariat est tenu par SN.

La présente Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en septembre 2024 et les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en septembre 2024.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne sauraient être tenus pour responsables de l'identification de ces droits de propriété en tout ou partie.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information et toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve sur le site web du CEN.

Selon le règlement intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 41017:2024 a été approuvé par le CEN en tant que EN ISO 41017:2024 sans aucune modification.



**Facility management —
Recommandations relatives
à l'anticipation des situations
d'urgence et au management d'une
épidémie**

*Facility management — Guidance on emergency preparedness
and management of an epidemic*



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2024

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	v
Introduction	vi
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Contexte de l'organisme demandeur	4
4.1 Généralités	4
4.2 Impacts sur le fonctionnement	4
4.2.1 Généralités	4
4.2.2 Impacts opérationnels	5
4.2.3 Impact sur les employés	6
4.2.4 Impact sur les autres parties intéressées	6
5 Leadership	6
5.1 Leadership et engagement	6
5.1.1 Généralités	6
5.1.2 Principes de management des urgences	6
5.1.3 Périmètre du FM	7
5.1.4 Objectifs globaux	7
5.2 Politique	7
5.3 Rôles, pouvoirs et responsabilités	8
6 Planification	9
6.1 Généralités	9
6.2 Actions visant à faire face aux risques	9
6.3 Anticipation des situations d'urgence en cas d'épidémie	10
6.4 Considérations relatives au plan d'intervention d'urgence	10
6.5 Équipe d'intervention d'urgence et structure	10
6.6 Programme d'exercices	11
7 Soutien	12
7.1 Ressources	12
7.1.1 Généralités	12
7.1.2 Personnel	12
7.1.3 Équipements	12
7.1.4 Finances	13
7.1.5 Information	13
7.1.6 Aspects relatifs à l'installation	13
7.2 Capacité des ressources	13
7.3 Mécanismes d'obtention des ressources	14
7.4 Communication	14
7.4.1 Généralités	14
7.4.2 Communication applicable aux parties intéressées internes	14
7.4.3 Communication applicable aux parties intéressées externes	15
8 Planification et maîtrise opérationnelles	15
8.1 Suivi de la situation	15
8.1.1 Généralités	15
8.1.2 Détection des incidents	15
8.1.3 Suivi régulier des incidents/événements	16
8.1.4 Réaction à un avertissement ou à une alerte	16
8.1.5 Alerte des parties intéressées	16
8.2 Réaction à un événement épidémique	16
8.2.1 Clarification du PIU	16
8.2.2 Processus et procédures	16
8.2.3 Procédures d'intervention par paliers	17